

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 05 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

**Étaient présents :**

Messieurs Christian COUPEZ, Stéphane HAELEWYCK, Olivier BRUNET, Philippe CREQUY

Mesdames Marie-Christine GAMBLIN, Dominique BERNARD, Chantal LEVRAY

**Procuration :**

Monsieur Franck DECOOL donne procuration à Madame Dominique BERNARD

**Absences excusées :**

Monsieur Franck DECOOL  
Madame Marie-Aline CATTOEN

**Absences :**

Mesdames Ginette BAUCHET et Claudie MONSTERLEET

**DATE DE CONVOCATION : 26/01/2026**

**MEMBRES EN EXERCICE : 11**

**MEMBRES PRESENTS : 7**

**MEMBRES VOTANTS : 8**

**ORDRE DU JOUR 05 FEVRIER 2026 :**

➤ Approbation du compte- rendu de la séance du 04 décembre 2025

➤ **Chèques d'accompagnement personnalisé** : Examen des dossiers

➤ **Questions diverses**

**Monsieur le Président** : « Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre venue. »

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04/12/2025**

**Monsieur le Président** : « Avez-vous des observations ?

*Je mets aux voix*

*Opposition ?*

*Abstention ?*

*Je vous remercie. »*

Le compte rendu de la séance du 04 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **EXAMEN DES DOSSIERS CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**

#### **CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**

Présenté par Madame Magali VANGILWE

- **Premières demandes du mois de janvier 2026**
  - 4 premières demandes de chèques d'accompagnement personnalisé ont été étudiées, toutes acceptées.
  
- **Renouvellements de janvier 2026**
  - Catégorie 1 => 11 renouvellements
  - Catégorie 2 => 2 renouvellements
  - Catégorie 3 => 3 renouvellements
  - Catégorie 4 => 0 renouvellement
  - Catégorie 5 => 0 renouvellement
  - Catégorie 6 => 0 renouvellement
  
- **Sorties du dispositif : sorties**
  - Hors barème : 3
  - Non-renouvellement : 1

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Président** : « Mesdames, Messieurs avez-vous des questions ? »

**Madame Gamblin** : « Oui, pourquoi une attribution de deux mois ? »

**Madame Sirbu** : « Nous procédons aux renouvellements tous les deux mois pour prévenir un endettement excessif, notamment en ce qui concerne le loyer. Auparavant, nous effectuions les renouvellements tous les trois, quatre, cinq ou six mois selon l'âge. Cependant, nous avons remarqué que certaines personnes avaient parfois des arriérés de loyer sur plusieurs mois. Cela nous permet de corriger rapidement les situations afin d'éviter que les personnes ne soient sous le coup d'une procédure d'expulsion. »

**Madame Gamblin** : « D'accord je comprends mieux, merci »

**Madame Levray** : « Il est important de noter qu'une élue a déclaré aux habitants de Longuenesse que si je suis élue maire, je ne remettrai plus les chèques d'accompagnement personnalisé. C'est totalement faux, car je ne souhaiterais en aucun cas priver les habitants de Longuenesse de cette aide qui est de toute manière obligatoire. »

**Monsieur le Président** : « Madame Levray, ce n'est ni le lieu ni le moment d'aborder ce sujet. Et pour information, les chèques d'accompagnement personnalisé sont des aides facultatives non obligatoires. L'aide alimentaire facultative est une aide sociale non soumise à une obligation légale, elle est mise en place librement par chaque mairie. »

**Madame Levray** : « Je voulais seulement le préciser »

**Monsieur le Président** : « D'accord, cela sera noté dans le compte rendu »

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,



Thibaut BARRET

Le Président du CCAS,



Christian COUPEZ

Publication le 28/04/2026